Image not found or type unknown

Prescription réclamation trop perçu

Par **julescindy**, le **02/01/2010** à **18:08**

Bonjour,

ma mutuelle me réclame un trop perçu versé au moment de la naissance de mon enfant, je n'avais pas épluché à cette époque les relevés de ma mutuelle... 22 mois après elle se rappelle à moi pour que je la rembourse, sauf qu'aujourd'hui je suis au chômage et que je vais tirer la langue pour les rembourser...
Y a-t-il un délai de prescription ? A partir de quand s'applique t'il et prend il fin dés que la mutuelle me réclame qq chose par simple courrier ?

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés